

SEANCE DU 09 MARS 2020

Le neuf mars deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Marie GUIDO, Gaétane MAUPPIN, Roland SIRE, Eliane LAFAILLE, Véronique SAUZEDE, David FERNANDEZ, Alexandre APARICIO, Marc FLANDIN, Sue INGRAM, Etienne MERVOYER, Claire LACOUME, Laurence ROUSSET, Pierre THARIN

Absent excusé : Laurent RIGAL,

Ordre du jour

- Délibération – Présentation et approbation des comptes de gestion 2019 (M14 et M49)
- Délibération – Présentation et approbation des comptes administratifs 2019 (M14 et M49)
- Délibération anticipation dépenses investissement avant vote des budgets
- Délibération validation devis travaux réparations urgentes suite à la tempête Gloria
- Délibération demande de subvention au titre de la dotation nationale de solidarité, suite au passage de la tempête Gloria
- Délibération pour demande de subvention auprès du SYADEN dans le cadre de l'opération « Rénovation éclairage public cœur du village et sécurisation des armoires de commande »

Questions diverses

Monsieur le Maire propose **une modification à l'ordre du jour** concernant l'approbation du projet de charte du Parc National Régional Corbières et Fenouillèdes et l'instauration du droit de préemption urbain suite à l'approbation du PLUi et délégation aux communes membres de la CCPA, le conseil l'accepte à l'**unanimité**,

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du 13 janvier 2020. Il est validé à l'**unanimité**.

I- Délibération – Présentation et approbation des comptes de gestions 2019 (M14 et M49) :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver les comptes de gestion M14 et M49 de l'exercice budgétaire 2019. **Le conseil approuve à l'unanimité.**

II- **Présentation et approbation des comptes administratifs 2019 (M14 et M49) :**

M14

Monsieur le Maire et Madame Véronique SAUZEDE adjointe aux finances invitent les membres du conseil à prendre connaissance des documents qui leur ont été distribués en début de séance, détaillent chaque chapitre et répondent aux différentes questions.

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	CA 2019
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	392.22
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	16 757.28	25 000.00	18 639.13
60613	CHAUFFAGE	5 124.17	10 000.00	6 134.50
60618	AUTRES FOURNIT NON STOCKABLE	0.00	0.00	548.44
60621	COMBUSTIBLE	0.00	5 500.00	0.00
60622	CARBURANTS	2 577.47	3 000.00	2 935.85
60623	ALIMENTATION	269.95	500.00	28.32
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	36.85	500.00	0.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	4 114.92	19 000.00	2 946.61
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	26 096.74	60 000.00	8 626.48
60633	FOURNITURE VOIRIE	2 198.14	8 000.00	14 370.38
60636	VETEMENTS TRAVAIL	277.88	800.00	313.44
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	3 473.51	5 000.00	2 336.14
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES	0.00	1 000.00	0.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	1 776.15	1 800.00	2 061.32
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école	11 885.32	35 000.00	26 804.11
6135	LOCATION photocopieur	1 920.00	3 500.00	1 975.00
614	CHARGE LOC ET DE COPROPRIETES	129.57	300.00	59.44
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	7 606.92	2 000.00	0.00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	650.00	3 000.00	2 505.26
615231	VOIRIE	0.00	0.00	600.00
615232	RESEAUX	891.60	4 000.00	0.00
61551	ENTRETIEN VEHICULES	3 828.21	4 000.00	979.38
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	205.00	3 000.00	2 304.69
6156	MAINTENANCE EGLISE	249.59	500.00	254.76
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	221.47	0.00	6 021.41
6168	AUTRES ASSURANCES	11 439.15	9 000.00	3 258.91
617	ETUDES ET RECHERCHES	0.00	0.00	642.00
6182	DOC GENERALE	790.64	700.00	948.33
6184	FORMATION	0.00	1 000.00	0.00
6188	AUTRES FRAIS	550.80	2 000.00	888.00
6225	INDEMNITES REGISSEUR CANTINE COMPTABLE	807.85	1 100.00	558.36
6226	HONORAIRES	421.37	10 000.00	677.00

6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	0.00	9 000.00	0.00
	REMUNERATION INTERMED HONORAIRES	226.10	1 000.00	384.30
6228	DIVERS			
6231	ANNONCES / PLU	458.64	2 000.00	0.00
6232	FÊTES ET CEREMONIES	9 059.27	10 000.00	8 006.09
6236	CATALOGUES	0.00	1 000.00	0.00
6248	FRAIS TRANSPORT	711.78	2 000.00	0.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0.00	0.00	309.80
6261	FRAIS POSTAUX	0.00	1 500.00	471.08
6262	TELEPHONE INTERNET	4 682.85	5 000.00	4 722.48
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	546.18	0.00	66.90
6281	CONCOURS DIVERS	0.00	14 353.28	0.00
6284	INSTRUCTION DROIT DES SOLS (CDC)	0.00	0.00	6 380.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	118.80	200.00	387.80
63512	TAXE FONCIERE	8 763.00	10 000.00	9 882.00
637	AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0.00	0.00	392.76
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	128 867.37	275 253.28	138 812.69
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	1 187.18	3 500.00	3 116.49
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	438.98	500.00	451.64
	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES	123 352.99	127 000.00	130 079.74
6411	COTISATIONS			
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	35 979.25	35 000.00	34 474.83
6451	URSSAF	26 116.63	30 000.00	25 661.53
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	32 705.32	34 000.00	34 179.51
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	10 583.97	9 400.00	9 803.42
6456	COTISATION FNC SUPP FAM	1 617.00	1 700.00	1 672.00
64732	ASSEDIC	1 704.65	2 200.00	1 385.52
6474	COMITE INTERCOM	2 446.00	3 000.00	2 453.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	549.15	1 000.00	628.27
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	236 681.12	247 300.00	243 905.95
6531	INDEMNITE ELUS	27 830.36	29 000.00	27 962.82
6533	IRCANTEC ELUS	994.18	1 500.00	999.64
6535	FORMATION ELUS	237.00	0.00	238.00
6542	CREANCES ETEINTES	0.00	10 000.00	0.00
6551	POLICE D'ETAT	0.00	0.00	75.00
	AUTRES CONTRIBUTIONS (voir tableau participations)	2 696.87	1 434.00	1 400.29
65548				
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	4 705.00	4 705.00	4 405.00
65888	AUTRES	0.00	0.00	1.06
	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	36 463.41	46 639.00	35 081.81
66111	INTERETS EMPRUNTS	15 152.77	13 900.00	13 367.34
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	15 152.77	13 900.00	13 367.34
042	042 op d'ordre Amortissement	0.00	0.00	19 707.69
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	43 094.72	0.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	417 164.67	626 187.00	450 875.48

	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2018	BP 2019	CA 2019
6419	REMBOURSEMENT MALADIE AGENT	29 910.93	21 000.00	19 894.90
	TOTAL 013	29 910.93	26 000.00	19 894.90
70311	CONCESSION CIMETIERE vente 3 cases columbarium	0.00	1 200.00	1 800.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 037.23	1 000.00	1 413.16
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	5 527.92	5 487.00	5 746.00
7062	BIBLIOTHEQUE	40.00	40.00	8.00
7066	REDEVANCE SERVICES A CAR.SOCIAL	136.00	0.00	0.00
7067	CANTINE	6 631.20	6 500.00	6 915.60
70688	PREST SERV contrat de La Poste	13 728.00	9 299.00	14 049.00
70841	MISE A DISPOSITION PERSONNEL M49	23 000.00	10 000.00	10 000.00
70878	REMBOURS PAR AUTRES REDEVANCES	0.00	0.00	80.00
	TOTAL 70	50 100.35	33 526.00	40 011.76
73111	IMPOTS LOCAUX	255 643.00	259 162.00	262 965.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	45 659.00	41 810.00	40 987.00
73221	FNGIR	38 039.00	38 039.00	38 068.00
73223	Remplacé FONDS DE PEREQUATION	12 195.00	11 000.00	21 330.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	13 466.66	13 000.00	19 287.49
	TOTAL 73	365 002.66	363 011.00	382 637.49
7411	DOTATION FORFAITAIRE	12 166.00	10 520.00	10 520.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	9 174.00	9 056.00	9 056.00
74127	DOT NATIONALE DE PEREQUATION	10 004.00	9 685.00	0.00
742	DOT ELU LOCAL	2 972.00	3 030.00	3 030.00
74748	PARTICIPATIONS BRENAC FA GRANES ST FERR ECOLE	1 800.00	1 800.00	2 250.00
74834	COMPENS T F	1 681.00	1 595.00	1 595.00
74835	COMP TH	8 253.00	8 358.00	8 358.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0.00	0.00	1 216.00
7488	AUTRES ATTRIBUT ET PARTICIPATION	0.00	0.00	89.13
	TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 050.00	44 044.00	36 114.13
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	62 642.12	57 506.00	63 343.31
757	REDEVANCE FERMIER (TALLANT)	0.00	0.00	50.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2 780.34	2 100.00	1 933.17
	TOTAL 75	65 422.46	59 606.00	65 326.48
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	9.28
	TOTAL 76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	9.28
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPT GESTION	0.00	0.00	10 000.00
773	MANDATS ANNULES EXCERCIE ANT	0.00	0.00	2.00
775	Vente camion IVECO	0.00	0.00	2 000.00
	TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	12 002.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 35 000 € voirie 20 000 €)	40 000.00	55 000.00	55 000.00
776	Camion IVECO Sortie de l'actif différence réalisée	0.00	0.00	17 707.69
042	Opération d'ordre travaux régie	40 000.00	55 000.00	72 707.69

	TOTAL RECETTE DE L'EXERCICE 2019	596 486.40	576 187.00	628 703.73
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0.00	50 000.00	0.00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT 2019	596 486.40	626 187.00	628 703.73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			628 703.73
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			450 875.48
RESULTAT EXERCICE 2019-EXCEDENT			177 828.25
EXCEDENT REPORTE N-(229 321.73 -179 321.73)			50 000.00
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2019 EXCEDENT			227 828.25

Monsieur le Maire relève le **bon bilan financier** de l'année écoulée qui permet de dégager un **excédent de clôture de 227 828,25€** et ce malgré des dépenses de fonctionnement plus élevées par rapport à 2018. (+7,47%). Cette augmentation est essentiellement due à une opération d'ordre concernant les amortissements (19 707,69€), la participation financière au service urbanisme de la CCPA (6 380€) et les charges de personnels liées à la création du poste de technicienne de surface et à l'embauche d'un saisonnier pour les deux mois d'été, via emploi et partage.

S'agissant des recettes il est remarqué une certaine stabilité par rapport à 2018, la différence positive résulte de la vente d'un terrain pour 10 000€ et du montant remarquable des travaux réalisés en régie pour lesquels 55 000€ ont été positionnés.

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2018	BP 2019	CA 2019
1641	CAPITAL EMPRUNTS	54 339.23	56 340.00	56 126.72
165	dépôt caution logements	0.00	1 000.00	550.00
	TOTAL 16	54 339.23	57 340.00	56 676.72
2111	ACHAT Terrain MALAPERT Opération 81	178.49	1 000.00	200.00
2116	COLUMBARIUM opération 113	0.00	15 000.00	0.00
2132	Frais de notaire achat Immeubles CTS JAMMES	0.00	1 931.00	1 930.17
21578	ACHAT Matériel opération 73 Nettoyeur Karcher, perche, tondeuse, barrières, jardinières en béton et (petit matériel RONDINO)	2 184.35	20 000.00	17 634.18
21534	ECLAIRAGE PUBLIC opération 71 EP pont - Audit EP -(plan 5ans)	0.00	50 000.00	0.00
21534	FACE SYADEN Opération 107 Av Espérazza-	1 568.50	49 000.00	29 203.16
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79 –CCPA ET AUTRES	19 458.72	192 476.00	56 805.51
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 AMADOR	204 011.36	13 000.00	2 151.60
2182	Camion YVECO opération 115	0.00	34 000.00	33 180.00
2183	signature électronique Berger Levraut	0.00	23 836.00	540.00
	TOTAL 21	227 401.42	415 243.00	141 644.62
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	30 000.00	35 000.00	35 000.00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	10 000.00	20 000.00	20 000.00
192		0.00	0.00	17 707.69

	Plus ou moins/value cession d'immo vente camion IVECO sortie de l'actif			
040	TOTAL OPERATION D'ORDRE	40 000.00	55 000.00	72 707.69
204412	Public : Bâtiments et installation	0.00	8 378.00	0.00
041	TOTAL OPERATION D'ORDRE	0.00	8 378.00	0.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	321 740.65	520 961.00	271 029.03
	001 DEFICIT REPORTE	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	321 740.65	520 961.00	271 029.03

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019
001	SOLDE D'EXCUSION REPORTE (Excédent de clôture)	0.00	72 846.09	0.00
024	PRODUITS DE CESSIONS (RECETTES)	0.00		
10222	FCTVA	60 971.40	39 115.09	40 612.44
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	2 306.66	3 268.90	6 247.77
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	106 037.19	179 321.73	179 321.73
	TOTAL 10	169 315.25	294 551.81	226 181.94
1321	SUBVENTION DETR (Etat) bords d'Aude-solde sénateur salle de motricité	46 286.91	30 597.98	0.00
1322	SUBVENTION REGION bords d'Aude	94 395.33	37 253.93	5 762.22
1323	SUBV DEPARTEMENT bords d'Aude	44 164.00	37 253.93	14 601.58
1328	SYADEN avenue d'Espérazza	0.00	14 833.00	0.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	184 846.24	119 938.84	20 363.80
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 360.00	754.79	1 309.79
1641	EMPRUNTS	80.00	84 837.56	0.00
	TOTAL 16	1 440.00	85 592.11	1 309.79
2182 /040	Matériel de transport	0.00	0.00	19 707.69
	TOTAL 040 OPERATION D'ORDRE	0.00	0.00	19 707.69
45822 5/041	Recette Investissement		8 378.00	0.00
	TOTAL 041 OPERATION D'ORDRE	0.00	8 378.00	0.00
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	355 601.49	520 961.00	267 563.22
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		520 961.00	267 563.22

RECETTES D'INVESTISSEMENT			267 563.22
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			271 029.03
RESULTAT EXERCICE 2019-déficit			- 3 465.81

EXCEDENT REPORTE N-1			72 846.09
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2019 EXCEDENT			69 380.28

Monsieur le Maire indique que les dépenses d'investissement ont été satisfaisantes pour l'année écoulée qu'il considère comme **une année de transition** du fait du report de la réalisation de l'aménagement des bords d'Aude en 2020. La voirie, l'éclairage public, le renouvellement de matériels auront constitué l'essentiel.

Les **recettes attendues ont été conformes à nos prévisions** nonobstant celles liées au report de l'aménagement des bords d'Aude.

Au final le léger déficit d'investissement (-3 465,81€) est absorbé par l'excédent reporté de l'année N-1 portant l'excédent de clôture à 69 380,28€.

M49

	DEPENSES	CA 2018	BP 2019	CA 2019
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	4 350.63	6 000.00	5 408.42
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	390.91	400.00	522.60
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	2 049.29	5 000.00	601.65
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	34 290.48	34 765.00	32 764.80
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	456.55	1 000.00	180.77
61523	RESEAUX	468.00	1 000.00	624.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS	6 135.77	7 000.00	2 498.00
6156	MAINTENANCE	403.20	800.00	115.20
617	FRAIS ANALYSE	1 089.97	2 000.00	1 616.16
6262	Frais TELEPHONIQUE	534.21	1 000.00	302.42
6371	Redevance prélèvement EAU	1 989.00	1672.00	1 672.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	52 158.01	60 637.00	46 306.02
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	23 000.00	10 000.00	10 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	23 000.00	10 000.00	10 000.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOURVABLES	0.00	1 000.00	0.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	0.00	1 000.00	0.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 793.25	3 508.00	3 507.88
66	Charges financières	3 793.25	3 508.00	3 507.88
673	Titre annulé sur exercice antérieur	62.89	1 000.00	169.49
67	TITRE ANNULE	62.89	1 000.00	169.49
701249	Redevance contre- valeur pollution	7 945.00	7 596.00	7 596.00
706129	Redevance pollution modernisation	3 383.00	3 413.00	3 412.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 328.00	11 009.00	11 008.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	90 342.95	87 154.00	70 991.39
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	0.00	4 745.96	0.00
6811/042	Dotations amortissements	27 783.65	29 066.04	29 066.04
042	Opération d'ordre entre section	27 783.65	29 066.04	29 066.04
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	118 125.80	120 966.00	100 057.43
	RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2018	BP 2019	CA 2019
70111	Redevance eau	36 958.44	35 000.02	36 909.25
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	7 533.62	6 500.00	7 441.69

704	Travaux	920.89	0.00	0.00
70611	Redevance assainissement collectif	27 404.78	26 500.00	27 468.46
706121	Modernisation des réseaux	3 276.23	2 900.00	3 170.85
70613	PAC	1 000.00	0.00	0.00
7064	Locations de compteurs	11 717.50	11 000.00	11 720.00
7071	Compteurs	80.00	0.00	170.00
70	VENTES PRODUITS	88 891.46	81 900.02	86 880.25
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000.00	5 000.00	5 000.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.63	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	11 262.63	11 262.63	11 262.63
	RECETTES TOTALES	100 154.09	93 162.65	98 142.88
002	EXCEDENT REPORTE	0	27 803.35	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	100 154.09	120 966.00	98 142.88

Recettes de l'exercice			98 142.88
Dépenses de l'exercice			100 057.43
RESULTAT EXERCICE 2019 – déficit			-1 914.55
Excédent reporté N-1			27 803.35
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2019 EXCEDENT			25 888.80

Monsieur le Maire précise que les **dépenses d'exploitation ont été contenues** avec une partie réduite des charges de personnels versée cette année au budget communal, pour un montant de 10 000€ au lieu de 23 000€ en 2018.

Les recettes liées à la vente des produits, ont légèrement baissé (-2 011,21€), engendrant un déficit d'exploitation de 1 915,55€, qui, ramené à l'excédent reporté de 2018 (27 803,35€) permet de dégager cependant un **excédent reporté de clôture de 25 888,80€**

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2018	BP 2019	CA 2019
21531	Installation matériel eau (Bellevue)	0.00	10 000.00	4 678.82
21532	Réseaux assainissement (Av Espéraza)	22 322.85	30 152.00	631.80
2157	Achat matériel	24 804.53	45 442.37	0.00
21	Immobilisation corporelles	47 127.38	85 594.37	5 310.62
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.28	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152.45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
2157	Agence et aménagement matériel (Travaux en régie)	5 000.00	5 000.00	5 000.00
040	Opération d'ordre	11 262.63	11 262.63	11 262.63
1641	TOTAL 16 Emprunt Capital Plombs	7 671.33	7 957.00	7 956.70
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 061.34	104 814.00	24 529.95

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2018	BP 2019	CA 2019
10222	FCTVA	1 848.99	7 765.07	8 081.86
10	Dotations fonds divers	1 848.99	7 765.07	8 081.86

1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS	0.00	152.79	0.00
281532/040	Immobilisation .ASS	7 255.43	7 989.02	7 989.02
281531/040	Immobilisation .eau	11 420.69	11 138.06	11 138.06
281561/040	Amortissement vanne - réservoir	91.08	91.08	91.08
28157/040	Matériel divers	7 545.37	8 376.80	8 376.80
28301/040	Frais études	0.00	1 471.08	1 471.08
040	Opérations d'ordre	27 783.65	29 066.04	29 066.04
	SOUS TOTAL RECETTES	29 632.64	36 983.90	37 147.90
001	EXCEDENT ANTE REPORTE (clôture)	0.00	67 830.10	0.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 632.64	104 814.00	37 147.90

Recettes de l'exercice			37 147.90
Dépenses de l'exercice			24 529.95
RESULTAT EXERCICE 2019 – excédent			12 617.95
Excédent reporté N-1			67830.10
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2019 EXCEDENT			80 448.05

Monsieur le Maire indique que les dépenses d'investissement ont été limitées cette année à des travaux d'entretien du réseau de distribution d'eau (réservoirs et réparations de fuites) et au remboursement du capital de l'emprunt. Les recettes résident essentiellement sur le FCTVA et les opérations d'ordre liées aux amortissements.

Ainsi l'exercice se solde par un excédent d'investissement de 12 617,95€, qui, ajouté à l'excédent de 2018 (67 830,10€) porte l'excédent de clôture à 80 448,05€.

Monsieur le Maire insiste sur la fragilité récurrente du budget de l'eau et sur la tendance observée, qui ne va pas dans le bon sens. Les déficits chroniques en exploitation devront conduire inexorablement à relever le montant des recettes afin de maintenir un budget en équilibre. Il indique qu'il appartiendra au nouveau conseil municipal de se positionner sur ce point lors de l'élaboration du BP 2020.

Monsieur le Maire après avoir exposé les CA des budgets M14 et M49, répondu aux questions du conseil, se retire et la présidence du conseil est assurée par Monsieur David FERNANDEZ, 1^{er} adjoint qui soumet au vote les comptes administratifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

III-Délibération anticipation dépenses investissement avant vote des budgets :

Afin de pouvoir régler plusieurs factures dans la section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2020 de la comptabilité M14.

Monsieur le Maire propose de créer les articles suivants :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement les sommes suivantes sur **le budget primitif M14 pour un montant total de 97 300 €.**

En Dépenses :

Article : 2151 - chapitre : 21 - opérations : 79 (travaux de voirie) d'un montant de 95 700 €

Article : 21318 -chapitre : 21 - opération 112 (travaux de bâtiments) d'un montant de 1 600 €.

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 97 300 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget M14 de l'exercice 2020 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Monsieur le Maire propose de créer les articles suivants :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en investissement les sommes suivantes sur **le budget primitif M49 pour un montant total de 2 800 €.**

En Dépenses :

Article : 21531 - chapitre : 21 d'un montant de 2 800 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 2 800 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget M 49 de l'exercice 2020 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **valide à l'unanimité** ces opérations budgétaires.

III- Délibération validation devis travaux réparations urgentes suite à la tempête Gloria :

Monsieur le maire présente au conseil les différents devis obtenus pour procéder sous le signe de l'urgence aux travaux validés par la DDTM et déclarés en préfecture, il s'agit :

- D'un enrochement au hameau des bains pour 24.979,00€ HT (entreprise Burgat)
- D'un enrochement Avenue d'Espérazza pour 22.836,00€ HT (entreprise Burgat)
- Remplacement du pluvial jouxtant l'école et réparation de la cour de récréation de la maternelle: pour 9.638,00€ HT (Services techniques CCPA)
- Achat des fournitures pluvial et école pour un montant de 7.000,00€ HT (Valette matériaux).

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés dans les meilleurs délais et seront supportés en fonds propres par la commune. Les dépenses correspondantes seront intégrées dans la demande globale de subvention qui sera déposée dans les prochains jours.

Après en avoir délibéré, le conseil valide **à l'unanimité**, les devis et dépenses nécessaires à la remise rapide en état des dégâts causés par la tempête Gloria.

IV- Délibération pour demande de subvention au titre de la dotation nationale de solidarité, suite au passage de la tempête Gloria :

Monsieur le maire expose au conseil que suite aux intempéries des 22, 23 et 24 janvier 2020, la voirie communale, déjà durement touchée par les intempéries d'octobre 2019, a subi à nouveau de sérieux dégâts par ruissellements, coulées de boue et débordements du fleuve Aude ainsi que des ruisseaux du Granés, de la Coume, de la Coumeille et d'Aygues Vives, où par endroit tout ou partie du réseau pluvial et de la voirie communale ont été sérieusement dégradés.

Il rappelle que Les bâtiments communaux, dont les locaux des services techniques et l'école communale, ont été affectés par les eaux de ruissellement ainsi que les chemins communaux desservant les zones agricoles et viticoles, qui ont énormément souffert par des coulées de boue et ruissellements importants.

Sur ces deux points, il indique que la commune a fait et fera sienne, à la foi la remise en bon ordre des locaux communaux et des chemins communaux desservants les espaces agricoles ou naturels.

Il précise que la commune a dû prendre dès le lendemain des intempéries, des **dispositions provisoires d'urgence** pour rendre l'usage des voies communales dégradées à la circulation avenue d'Espérazza et chemin de

Bergne/Bellevue, (enlèvement des coulées de boue rebouchage des ornières et reprise de la bande de roulement avec de la grave émulsion et de l'enrobé à froid).

A ce titre, elle a engagé des dépenses d'un montant de **1 609€ TTC** à la fois auprès de la CC des Pyrénées Audoises (CCPA) et de **3 704,40€ TTC** pour l'achat de fournitures de voirie.

Monsieur le Maire expose que plusieurs opérations qui relevaient de l'urgence, ont été validées par les services de la DDTM et ont fait l'objet de deux courriers déclaratifs auprès de la préfecture. Certains travaux en urgence ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, en fonction de la disponibilité des entreprises. **Le montant estimatif des travaux à réaliser s'élève à 152 794,79€ HT (soit 183 353,75€ TTC) et à 12 949,46€ TTC de dépenses en achat de matériaux réglés par la commune.**

Soit au total 196 303,21€ TTC

Monsieur le Maire décrit au conseil chacune des opérations :

-**Enrochement** nécessaire pour remplacer un talus et conforter la berge supportant la chaussée, en partie emportée par les eaux en crue du Granés, **au hameau de Campagne les Bains.**
(Facture entreprise Burgat pour un montant de **24 069€ HT.**)

-**Remplacement d'un pluvial avenue de la gare et remise en état de la cour de l'école maternelle**
(Factures CCPA pour un montant de **9 635€ HT** – Valette Matériaux **5281,90€ TTC et 560,28 TTC** – Cemex béton **831,48€ TTC et 100,98€ TTC**- Domitia **861,42€ TTC**)

-**Enrochement** nécessaire pour remplacer un talus et conforter la berge supportant la chaussée, en partie emportée par les eaux en crue du fleuve Aude, **avenue d'Espérasa au village**
(Facture entreprise Burgat pour un montant de **19 030€ HT.**)

-**Création d'une canalisation de distribution d'eau potable** suite affaissement du chemin communal du château d'eau, ayant emporté une canalisation.
(Devis CCPA pour un montant de **15 543,44€ HT.**)

- **Travaux de voirie à reprendre avenue d'Espérasa**, le long du fleuve Aude sur 200 mètres, du fait d'importantes coulées de boue. A noter que ce secteur a été entièrement réhabilité par la commune en 2019 et en fonds propres, pour un montant de 51 598,078€ HT.

Il est nécessaire outre la reprise de la voirie, de réaliser un enrochement pour tenir le talus sur une longueur de 160 mètres.

(Devis de la CC des Pyrénées Audoises pour un montant de **43 444,52€ HT**).

-**Travaux de voirie à réaliser chemin de Bergne/Bellevue**, desservant trois exploitations agricoles importantes et des gîtes, dont la voirie a été totalement ou partiellement dégradée sur 630 mètres.

(Devis de la société OCTP de Quillan pour un montant de **22 329,33€ HT**).

- **travaux de voirie concernant le chemin de la microcentrale** qui a particulièrement souffert du débordement du fleuve Aude et du ruisseau d'Aygues Vives.

(Devis de la CC des Pyrénées Audoises pour un montant de **9 513,50 € HT**)

-**travaux de voirie concernant le chemin des Echarts** qui a particulièrement souffert des eaux de ruissèlement et pour lequel la commune avait investi 13 515,55€ HT de remise à niveau en 2018.

(Devis de la CC des Pyrénées Audoises pour un montant de **9230€ HT**)

Après avoir exposé la situation, Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande globale de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation nationale de solidarité, de la Région Occitanie, du département de l'Aude et de l'agence de l'eau.

Il précise qu'en l'état aucun plan de financement ne peut être établi.

Le conseil, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, de la région, du département et de l'agence de l'eau, **pour un montant estimé des travaux à hauteur de 163 586€ HT soit 196 303,21€ TTC**

V- Délibération pour demande de subvention auprès du SYADEN dans le cadres de l'opération « Rénovation éclairage public cœur de village et sécurisation des armoires de commande »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public intitulé « Rénovation éclairage public – tranche 1 dossier 19 –HVPA-014 »
Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans le cadre d'économies d'énergie, pour lesquelles la commune a sollicité en amont le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.
La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN, qui, généralement, s'élève à 60%.
Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du rapport d'analyse établi par le SYADEN. Le devis définitif sera soumis au SYADEN pour validation
Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet
Le conseil municipal ! Oui l'exposé du Maire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

SOLLICITE, une subvention du SYADEN aux taux maximum du montant de la dépense,

DESIGNE, Monsieur Roland SIRE en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

S'ENGAGE, à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

VI- Approbation du projet de charte du PNR Corbières Fenouillèdes :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la démarche de préfiguration du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes arrive à son terme.

En décembre 2014, la Région Occitanie a engagé la phase de préfiguration du parc et en a confié l'animation à l'association de préfiguration du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, devenu syndicat mixte de préfiguration. Dans ce cadre, un important processus d'étude, d'animation et de concertation a été mené avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire pour élaborer ce projet de territoire ambitieux pour les 15 prochaines années.

Le projet de charte (constitué d'un rapport, des annexes et d'un plan du parc) a été, soumis à enquête publique du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020 inclus, conformément à l'article R333-61 du code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

La charte ajustée a ensuite été adressée à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des conseils départementaux territorialement concernés par ce projet. Chaque collectivités et EPCI doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du code de l'environnement).

La charte sera ensuite soumise à l'approbation du conseil Régional d'Occitanie, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la transition Ecologique et solidaire (décision prononcée par décrets du premier Ministre après avis des différents Ministères concernés).

Et après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, le conseil, décide :

- D'approuver sans réserve la charte du parc Naturel régional Corbières-Fenouillèdes, comprenant le rapport, le plan du parc et les annexes ;
- D'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte et de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes

VII- INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A L'APPROBATION DU PLUI ET DELEGATION AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CCPA

Monsieur le Maire fait part au conseil de la délibération n° DC 2020-006 du conseil communautaire en date du 13 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLUi-H valant SCOT et déléguant ce droit de préemption à la commune sur les zones urbaines ou à urbaniser de son territoire.

De même il rappelle les termes de la délibération n° 2014/7 du 7 avril 2014 par laquelle le conseil municipal lui avait délégué la possibilité d'exercer le droit de préemption urbain pour le compte de la commune.

Il rappelle au conseil que le droit de préemption urbain permet à son titulaire d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu, sans avoir recours à l'expropriation. Ainsi, suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire de la CCPA du 19 décembre 2019, la communauté de communes a instauré le droit de préemption urbain sur les zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser) de tout le territoire, lors du conseil communautaire du 13 février 2020. Lors de ce même conseil communautaire, le droit de préemption a été délégué aux communes afin que chacune puisse l'appliquer sur son territoire en fonction de ses besoins, au sein du périmètre défini comme l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU).

Dans ces conditions, Monsieur le Maire indique que si la commune souhaite appliquer le droit de préemption urbain sur son territoire, il convient d'accepter la délégation proposée par la communauté de communes et propose au conseil de lui déléguer la possibilité d'exercer ce droit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- accepte la délégation du droit de préemption urbain de la communauté de communes à la commune sur les zones U et AU,
- délègue à Monsieur le Maire l'exercice du droit de préemption urbain, conformément à l'article L2122-22 du CGCT

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle au conseil la composition du bureau de vote pour l'élection municipale du 15 mars :
08h00 / 10h30 : Gilbert SIMON, Alexandre APARICIO, Claire LACOUME
10h30 / 13h00 : Marc FLANDIN, Gaétane MAUPPIN, Véronique SAUZEDE
13h00 / 15h30 : Etienne MERVOYER, Eliane LAFAILLE, Marie GUIDO
15h30 / 18h00 : David FERNANDEZ, Laurent RIGAL, Roland SIRE, Laurence CEOTO

Il précise à la demande de Gaétane MAUPPIN que l'arrêté de catastrophe naturelle n'est pas encore sorti.

Monsieur le Maire propose le dernier tour de table de la mandature :

Chacun des élus se félicite pour la qualité des échanges et la bonne entente qui a régné entre les élus tout au long de la mandature.

Pierre THARIN indique qu'en ce qui le concerne, il reste très engagé dans l'aménagement du parvis de l'église et souhaite que les travaux soient terminés avant la cérémonie de novembre prochain.

Monsieur le Maire lui répond que la date de la cérémonie au cimetière militaire a été déplacée et qu'elle aura lieu dorénavant à une date la plus proche du 21 février, date commémorative de la création de la Fédération Nationale des Blessés du Poumons Combattants. Il précise qu'il a eu connaissance de cette information lors de l'assemblée générale du Souvenir Français où il participait, sans qu'il en ait été informé au préalable.

Dans ces conditions, la commune organisera la commémoration du 11 novembre 1918, le jour du 11 novembre au cours d'une cérémonie qui s'inscrira dans les modalités de celles organisées le 8 mai et le 14 juillet.

Sue INGRAM précise qu'elle sera toujours aux côtés de la nouvelle équipe municipale afin de continuer le lien avec la communauté anglophone et pour aider au fleurissement du village.

Monsieur le Maire remercie les trois conseillers sortants pour leur engagement au cours des 6 années qui sont passées trop vite à son goût, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale, qui, fort d'un bon bilan peut envisager les élections municipales à venir avec sérénité.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 25.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux.